

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 569-2023

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **569-2023** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 mars 2023 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 550-2020 concernant les poules en zones urbaines.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **569-2023** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 8^e jour de mars 2023.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier